
| | | |
|------------------------|----------|--|
| CESER | : | 5 décembre 2011 |
| Intervention n° | : | 6 |
| Document | : | Avis sur le projet de schéma régional éolien. |
| Thème | : | Intervention générale |
| Orateur | : | M. Dominique LECOMTE |

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux.

Le Conseil régional vient de réaliser la mise à jour de son schéma régional éolien.

Ce document, conforme à la réglementation, s'inscrit dans un contexte énergétique breton marqué par la fragilité de notre région.

En effet, la Bretagne ne produit que 9,5% de l'électricité qu'elle consomme et est tributaire pour son alimentation des sites de production éloignés du Val de Loire. Malgré le renforcement progressif de notre réseau, ce dernier atteint ses limites de capacité pour acheminer l'électricité en période hivernale, aux heures de forte consommation, avec un risque de coupure électrique massive si un incident devait intervenir.

Les acteurs économiques bretons ne peuvent que se féliciter des perspectives de développement de l'énergie éolienne tant terrestre que marine, dans la mesure où cette énergie renouvelable contribuera à répondre à la demande et aux besoins de sécurisation électrique ou aux objectifs du Grenelle de l'environnement. L'éolien terrestre devrait atteindre une puissance installée de 950 MW en 2012. A l'horizon 2020, les objectifs retenus sont de 1800 MW de puissance installée pour une production escomptée d'énergie de 4 000 GWH. **Toutefois**, les besoins générés par les activités économiques **dépassent largement** cette contribution et exigent une continuité et une prédictibilité que l'éolien terrestre n'est pas en mesure d'assurer.

En outre, il est utile de rappeler que les périodes de grand froid correspondent le plus souvent aussi à une quasi-absence de vent sur les champs éoliens.

Pour un site venté, une éolienne terrestre fonctionne en moyenne 2 000 heures par an en équivalent pleine puissance, soit 25% du temps.

Face au double enjeu de **garantir une sécurité d'approvisionnement énergétique à des coûts acceptables** et de **ne pas hypothéquer l'accueil de projets industriels** par défaut d'accès aux ressources énergétiques, les acteurs économiques bretons rappellent l'importance de **ne pas négliger les deux autres volets de « l'axe sécurisation » du pacte électrique breton** à savoir le renforcement du réseau de transport d'électricité et la construction d'une centrale à cycle combiné gaz.

Je vous remercie de votre attention.